

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2010

PRESENTS : MM. SENEGAS, PESIER, SANCHEZ, RAMADE, BOUYSSOU, ETIENNE-MARTIN, GINER, LAUGE, MAILLARD, PEREZ-BLANC, PEYRE, Mmes AUBERT, GUILHOU, URREA.

ABSENTS REPRESENTES : Mme SCIARE ayant donné pouvoir à Mme AUBERT.

ABSENTS : MM. VOISIN, RODRIGUEZ, THIALLIER - Mmes BERDAGUE, CAUVEL, COLLAVOLI, FERRANDEZ.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Michèle GUILHOU.

SECRETAIRE ADMINISTRATIF : Mme Claire ROUQUETTE.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 juillet 2010.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions municipales qui ont été prises dans le cadre des délégations d'attributions du conseil municipal au maire : néant

1. Dénomination de la médiathèque municipale "Albertine SARRAZIN"

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune dispose depuis 20 ans d'une bibliothèque devenue en 1995 médiathèque.

Il ajoute que le bâtiment qui abrite le service situé avenue des Frères Boyer, en plein cœur du village, n'a jamais fait l'objet d'une dénomination.

Aussi, au vu des activités développées de la médiathèque (lecture publique, spectacles, diverses animations, expositions...) et à l'occasion de son 20^{ème} anniversaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui donner un nom.

Une commission composée d'élus, du personnel communal et de bénévoles, a travaillé sur le projet et a proposé le nom d'Albertine SARRAZIN, écrivaine (1937-1967), symbole de la réhabilitation sociale par l'écriture.

Après avoir exposé la biographie d'Albertine SARRAZIN ainsi que son œuvre, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Vu la biographie et les œuvres d'Albertine SARRAZIN, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer sa médiathèque, médiathèque Albertine SARRAZIN. Voté à l'unanimité.

2. Finances communales – Budget primitif 2010 – Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les mouvements de crédits suivants :

Augmentation de crédits en recettes	Augmentation de crédits en dépenses
c/1323 opération n° 91 "Sol du groupe scolaire"..... 22 804 €	c/2313 opération n° 91 "Sol du groupe scolaire"..... 22 804 €

Diminution de crédits en dépenses	Augmentation de crédits en dépenses
c/2313 opération n° 91 "Sol du groupe scolaire"..... 15 000 €	c/2318 opération n° 87 "Aménagement square Paul Roque" 25 000 €
c/2318 opération n° 96 "Panneau lumineux" 10 000 €	
TOTAL 25 000 €	TOTAL 25 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les mouvements de crédits proposés ci-dessus. Voté à l'unanimité.

3. Régie cantine scolaire et accueil périscolaire – Création d'une série supplémentaire (série D - accueil périscolaire)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, afin d'assurer le bon fonctionnement du service cantine scolaire - accueil périscolaire, de créer une série supplémentaire et d'en fixer le tarif suivant :

➤ Série D - accueil périscolaire : 5 €

Considérant nécessaire d'assurer le bon fonctionnement du service, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création de la série D - accueil périscolaire et approuve le tarif proposé. Voté à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Séance levée à 19 h 15.